

Bruxelles, le 20 juin 1974.
VDP/nb
remis au télex à : 15.45 h.

PRIORITE P 1

Note BIO (74) 143 aux Bureaux nationaux
cc : aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X.

AGRICULTURE

Mesures italiennes

432

Suite à notre note BIO "Conseil Agricole" (74) 141, nous pouvons maintenant donner quelques précisions au sujet des mesures italiennes.

1. A partir de lundi prochain, le 24 juin 1974, la Commission retirera son autorisation pour l'application des cautions aux importations italiennes de viande porcine. En même temps les montants compensatoires monétaires appliqués par l'Italie à cause de la flottaison vers le bas de la lire (- 16,3 % actuellement) seront diminués, comme si la lire verte avait été dévaluée de 12,5 %, de sorte qu'il restera un montant compensatoire de 3 à 4 %. En effet, il ne s'agit pas encore de la dévaluation de la lire verte, telle que décidée par le Conseil des Ministres pendant sa session du 4 juin. Celle-ci, entraînant également une hausse de 12,5 % des prix de base, prix d'achat, etc..., exprimés en lires italiennes, interviendra à une date ultérieure.
2. Cette date pourrait être le 1er août, que la Commission, sous réserve de consultation avec les autorités italiennes, a retenue comme date ultime pour la suppression du système italien de cautionnement. Il s'agit bien d'une date ultime, de sorte que la date effective pourrait se situer avant le 1er août. Toutefois, on n'a pas encore décidé si la suppression du système de cautionnement interviendra en une seule fois pour tous les produits concernés, ou bien si la suppression s'effectuera à des dates différentes pour les produits individuels.
3. Je vous rappelle que pour les jeunes bovins, destinés à l'engraissement, le système de cautionnement a déjà été supprimé à partir du 10 juin.

Distillation de vins de table

La Commission a proposé au Conseil une action de distillation de vins de table dans la période du 1.7.1974 au 30.9.1974. Une telle action, demandée par la France et l'Italie, devrait éviter une crise grave sur le marché du vin. Les stocks sont de l'ordre de 80 millions hl qui risquent de faire écrouler les prix du vin dès la rentrée de la nouvelle récolte. En effet, la Commission estime que, même si la récolte 1974 se situe à un niveau normal, les disponibilités au début de la prochaine campagne seront largement excédentaires et que le déséquilibre du marché persistera.

L'action de distillation proposée prévoit la conclusion de contrats de livraison entre distillateurs et producteurs de vin. Ces distillateurs devraient payer un prix minimum (1,32 u.c. par degré et par hectolitre), mais, en revanche, ils recevront une aide de 0,32 u.c. par degré et par hl de vin distillé, financée par le FEOGA.

Fièvre aphteuse

La Commission a supprimé l'autorisation aux Etats membres à limiter leurs importations de bétail et de viande en provenance du département breton des Côtes du Nord. (voir note BIO (74) 133 du 10.6.1974).

Amitiés,

B. Olivi